

# Une comparaison historique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 7

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382877>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

propositions formulées par l'association patronale, s'était ingéniée à élaborer un projet à elle, projet dont un défaut significatif était qu'il paraissait trop entrer dans les questions de détail.

Puis, Staude reproche à la commission de ne pas avoir observé les termes prévus pour la convocation des conférences délibératives et aux délégués patronaux d'avoir fait obstruction lors des premières entrevues.

Ainsi, au 10 mars, le projet définitif n'était point prêt.

La convention conclue le 15 juillet 1910 prévoyait cette éventualité, et pour ce cas les dispositions suivantes furent fixées :

« Pour le cas où il ne sera pas possible de s'entendre au sujet du tarif général, jusqu'au 10 mars 1911, la commission d'entente se réunira avec les représentants des comités centraux des deux fédérations et tranchera par sentence arbitrale la question de la continuation ou de la révision des conventions (contrats) devant échoir au 1<sup>er</sup> avril 1912, ainsi que la durée des tarifs établis pour Zurich, Berne, Bâle et Davos. A ce sujet on tâchera surtout d'éviter qu'un conflit éclate sur toute la ligne ».

Pour mettre au courant de la situation les lecteurs qui n'ont pas connaissance des articles publiés dans la *Revue syndicale* sur ce mouvement, nous ajouterons que dans la corporation des peintres et plâtriers ce sont les patrons qui cherchèrent toujours, tout en prenant comme exemple la tactique du patronat du bâtiment en Allemagne, à obtenir la même date d'échéance pour les tarifs locaux. Cela dans l'espoir qu'au cas où patrons et ouvriers n'arrivent pas à s'entendre, l'organisation ouvrière se trouve prise dans un conflit général dépassant ses forces et moyens.

C'était là le motif pour lequel la fédération centrale des ouvriers n'accepta de discuter la question d'un tarif général qu'aux conditions citées.

En effet, la commission d'entente s'est réunie le 16 mars 1910, à Olten, pour décider sur la durée des contrats de tarif pour Berne et Bâle. Le président de la commission, M. le Dr. Fröhlich, juge au tribunal cantonal de Berne, posa d'abord la question à savoir si oui ou non les parties en cause étaient bien décidées à continuer la discussion sur le tarif général.

Patrons et ouvriers répondirent affirmativement; les derniers cependant à la condition que la continuation jusqu'en 1913 et la discussion sur la révision des deux tarifs cités soient garanties pour le cas où le projet du tarif général n'aboutirait point.

Quant à la continuation de ces tarifs, les ouvriers obtinrent pleine satisfaction; par contre, la question de leur révision fut écartée.

Le tribunal d'arbitrage fixa ensuite comme terme ultérieur pour la décision définitive sur le tarif général la date du 15 juin.

Puis elle décida qu'au cas où un accord n'interviendrait pas à ce sujet entre les parties, d'ici au 15 juin 1911, la commission d'entente aura à trancher définitivement la question de révision des tarifs de Berne et de Bâle qui, en tout cas, resteront valables jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1913.

Enfin, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1911, la commission d'entente devra trancher par sentence arbitrale la question de la durée et de la révision des contrats des autres localités, échéant le 1<sup>er</sup> avril 1912. Elle veillera à ce que l'échéance ultérieure de ces tarifs ne tombe pas partout sur la même date, afin d'éviter par avance un conflit général.

Après avoir pris tant de précautions, la Fédération centrale des ouvriers peintres et plâtriers n'avait plus de motifs pour ne pas entrer en discussion sur le projet du tarif général.

(La fin au prochain numéro.)



## Une Comparaison historique.

Dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*, il fut question de l'interdiction des « postes de grève » et, partant, des mesures de répression gouvernementale exercées contre les ouvriers en période de luttes économiques.

Depuis, nous avons eu l'occasion de feuilleter dans l'ouvrage éminent, rédigé par Jean Jaurès, portant le titre *L'Histoire socialiste*.

Voici ce que nous trouvons sur le même sujet, (page 86\*) Tome I<sup>er</sup> du dit ouvrage :

« Cette même intensité, cette même ardeur de la vie industrielle et marchande qui avait rapproché et presque fondu des éléments de noblesse et des éléments de haute bourgeoisie, dissociait, au contraire, les grands fabricants et les ouvriers. Lyon était, je crois en 1789, la plus moderne des villes de France, la plus puissamment bourgeoise. Les influences féodales y étaient presque nulles. Visiblement, toute la cité reposait seule sur la production industrielle et marchande. Paris n'avait pas ce caractère vigoureux et net. Le voisinage et le séjour fréquent de la cour, la multitude des courtisans ou des clients de la monarchie, la diversité presque infinie des conditions, l'énorme va-et-vient des hommes et des choses, créaient une confusion vaste où la force productrice du Paris bourgeois et ouvrier ne se dégagait pas aussi nettement, aussi brutalement qu'à Lyon. Ici, le lien de toute fortune au travail industriel ou au négoce est direct, visible. L'hôtel splendide est l'épanouissement de la fabrique obscure, le côté lumineux du sombre travail obstiné. De plus, toute la vie de

\* *L'Histoire socialiste*, Tome I<sup>er</sup>, La constituante, 1789—1791, Paris. Publication Rouff & Cie, 4, Rue de la Vrillière.

Lyon portant sur l'industrie ou sur certaines formes d'industrie, les moindres vicissitudes économiques, la mode qui varie, un débouché qui se resserre, les oscillations du prix des matières premières et des produits fabriqués, tout retentit d'un coup direct et parfois violent au cœur étroit et profond de la cité. De là, entre les divers intérêts en présence, de perpétuels froissements. Les travailleurs lyonnais ne peuvent pas comme ceux de Paris s'évader aux heures de crise, se sauver par la diversité possible des métiers. Ici, c'est dans l'enceinte d'une ou de deux grandes industries que sont resserrées les existences et concentrées les passions.

De là, l'inquiétude sourde, les heurts et les conflits. Mercier, dans son tableau de Paris, dit qu'à Paris les grèves et les séditions ouvrières sont inconnues, grâce à la douceur des maîtres, et qu'on y peut noter, pendant tout le XVIII<sup>me</sup> siècle, des soulèvements comparables à ceux de Tours, Roanne et de Lyon. L'explication est superficielle. Les maîtres lyonnais n'étaient naturellement pas plus durs que les maîtres parisiens. Mais, tandis qu'à Paris les passions, les forces, les conflits s'éparpillaient sur un champ d'action presque indéterminé, à Lyon, c'était dans une sorte de champ clos que se rencontraient et se heurtaient les intérêts.

Rudes furent souvent les choes, dans chacune des deux ou trois grandes industries lyonnaises. Dès le début du XVI<sup>me</sup> siècle, avait éclaté à Lyon, parmi les compagnons imprimeurs, une vaste grève, comparable aux grèves les plus puissantes de notre siècle.

M. Hauser, dans son livre sur *les ouvriers du temps passé*, en a tracé le dramatique tableau. Au 1<sup>er</sup> mai 1539, les compagnons imprimeurs ont, comme dit l'ordonnance royale qui les condamne, « tous ensemble laissé leur besogne ». Ils se plaignent que leurs salaires soient insuffisants, surtout que la nourriture qui leur est donnée chez les maîtres soit mauvaise. Ils se plaignent aussi que des habitudes nouvelles de discipline mécanique et stricte leur soient imposées et que les portes ne soient pas toujours ouvertes pour qu'ils puissent prendre le travail quand il leur plaît, selon la coutume du passé. Les typographes ayant donc proclamé le *tric*, c'est-à-dire la grève, *s'organisent militairement, en compagnies d'atelier*, pour intimider les maîtres et empêcher la reprise partielle du travail.

Les maîtres, les patrons allèguent pour se défendre (c'est le thème d'aujourd'hui) que la grève n'est voulue et organisée que par une minorité violente les autres « voudraient faire leur devoir et besogner », mais ils n'osent pas, de peur d'être mis à l'index par la confrérie (le syndicat des compagnons). La lutte se pro-

longe pendant trois mois, et un arrêt du sénéchal, qui repousse presque toutes les prétentions des ouvriers, y met fin, du moins pour un certain temps. Il retire aux ouvriers typographes le droit de coalition.

Il décide que les compagnons ne peuvent quitter leur tâche, individuellement ou collectivement, sous peine de payer au maître et la forme qu'ils avaient fait perdre et la valeur des journées de chômage. Mais les ouvriers vaincus s'organisent de nouveau pour la résistance. Ils s'assemblent encore et délibèrent en commun, et les maîtres imprimeurs, pour les dompter, sont obligés de faire sans cesse appel aux décisions de l'autorité municipale, de l'oligarchie consulaire, qui interviennent toujours au profit du capital. L'édit du 28 décembre 1541 donne tort une fois de plus aux ouvriers. Il leur reproche « de s'être bandés ensemble pour contraindre les maîtres imprimeurs à leur fournir de plus gros gages et une nourriture plus opulente que par la coutume ancienne ils n'ont jamais eue ».

Il consacre le droit de renvoi à peu près illimité. Il fixe la durée du travail de 5 heures du matin à 8 heures du soir. En fait, les maîtres imprimeurs, investis d'une autorité absolue, prolongèrent bien au delà de 13 heures, jusqu'à 16 heures de travail effectif, la journée de leurs ouvriers. En vain, les ouvriers font-ils appel au roi lui-même au sujet de l'édit et des décisions prises. Le Parlement de Paris prend en mains la défense de la bourgeoisie, intervient à son tour en faveur des maîtres imprimeurs, et un édit royal de 1544 accable encore les ouvriers. Mais ceux-ci, avec une force de résistance extraordinaire, se coalisent, tiennent des assemblées, font « bande commune » et tentent de s'opposer à l'enregistrement de l'édit.\*

\* \* \*

Nous nous garderons bien de vouloir transmettre mécaniquement les événements historiques. Le monde change avec le temps, les hommes, leurs conditions d'existence et, forcément, leur conception et leur mode de penser doivent changer. Ainsi, les événements historiques peuvent souvent paraître analogues; étant donné qu'ils se produisent au milieu de circonstances différentes, ces événements ne pourront jamais se reproduire d'une façon absolument identique.

Cependant la réaction, dont est victime la classe ouvrière en lutte contre le patronat en plein XX<sup>me</sup> siècle, ressemble tellement à la répression dont souffraient les travailleurs de la période peu avant la grande Révolution française, que nous pensons rapprocher du moment où le

\* Page 86.

moindre choc pourra mettre l'étincelle au tonneau de poudre sur lequel danse la société capitaliste.

En 1789, c'était des centaines de mille prolétaires qui sortirent les uns après les autres des usines pour rejoindre les masses populaires en révolte.

Une prochaine révolution deviendra forcément une révolution sociale dans le sens le plus large du mot, puisqu'elle verra les travailleurs entrer en action par millions contre un ordre social qui les opprime.

Cette action sera d'autant plus puissante et d'autant moins cruelle que les masses prolétaires seront conscientes de leur véritable rôle historique.



## Le sabotage du génie humain.

Le départ de trente-huit aviateurs à Vincennes a déchaîné le plus fervent des enthousiasmes. C'est entendu. Et c'est légitime. Pareil spectacle ne fut jamais donné de ce qu'on a appelé « l'effort humain ». On est fier d'être Français. M. Prud'homme s'est senti grandir sur les talons plats de ses pantoufles.

Mais, le même jour, dans la même épreuve, trois hommes, trois de ces héros qui défiaient le vent et tentaient la mort, ont succombé. Et il n'est pas d'enthousiasme, si débordant qu'il fût, ni si adéquat à la littérature de circonstance, qui n'ait été douché.

Il serait vain de chicaner. Il y a bien trois ombres tragiques sur ce tableau de gloire. Le général Goiran et le général Roques, au Sénat, ont ergoté. On ergote toujours dans les Parlements! Princeteau, ont-ils dit, ne participait pas au circuit. Il prenait part à des manœuvres aériennes organisées à l'occasion du circuit. « Il n'est pas bon qu'on puisse dire que le civil vole et que les officiers ne volent pas. »

Ainsi parla le général Roques qui avait, pour la circonstance, emprunté le style de Ramollot. Il reste vrai que n'osant plus faire marcher — ou voler — l'armée avec « le civil », on la fait voler à côté, en même temps. L'intérêt de la course en est grandi, et aussi, et surtout, l'intérêt qu'elle a pour le journal qui l'a organisée. Cela sans préjudice des officiers, auxquels on accorde des congés et qui, par exemple, en sont quittes pour être Beaumont sur les champs d'aviation, quand ils sont tout simplement lieutenant Conneau dans l'armée.

\* \* \*

Je sais bien que devant ces trois cadavres, broyés ou carbonisés en un seul jour, on peut — de pied ferme, le ventre à table ou le coude sur le zinc — glorifier la mort des héros, trouver

grandiose, genre féerie du Châtelet, la fin de Landron qui flamba en plein ciel. Les ailes d'Icare tombèrent quand il fut face à face avec le soleil. L'audace de la légende a été tragiquement vécue. Les amateurs de l'émotion haute que donne l'héroïsme d'autrui doivent cette fois être gavés. Il convient donc qu'il leur souvienne des dernières paroles du malheureux Chavez :

— Vous êtes un héros, lui disait-on.

— Oui! je suis un héros, répondit-il, mais j'en meurs.

\* \* \*

Précisément, parce qu'ils sont les plus audacieux et les plus forts, il n'est pas nécessaire que les aviateurs continuent à être sacrifiés à leur audace. La liste des victimes est déjà si longue! « Soixante-dix », disaient l'autre jour les *Débats*. Ils restaient loin de compte d'une vingtaine de sacrifiés. Et ceux-là même qui prétendent que la « rançon du progrès » — vieux cliché, hein! — a des exigences, sont ceux-là qui se trompent le plus.

Il n'y a pas eu de *progrès technique* depuis deux ans. Il n'y a eu que du *progrès humain*, fait de l'expérience plus grande et plus ferme des pilotes.

L'aéroplane reste un outil théorique. Etant donné tel appareil de tel poids, avec telles ailes et un moteur donnant tant à la minute, par un vent de tant de mètres à la seconde l'appareil vole.

Toute la réalité reste en dehors de ces données mathématiques, toute la réalité, avec ses diversités redoutables: une faille dans un fil, des ratés dans le moteur ou la mortelle panne, les jeux perpétuels du vent, et aussi l'inconstance de l'homme, de l'être de chair qui complète cette machine de métal, de toile, de bois et de feu.

La sécurité du vol ne pourrait être obtenue que par toutes dispositions et applications pratiques du problème théorique susceptibles de prévenir les imprévues présentes.

\* \* \*

Ah! oui, mais le « capitalisme », ce grand saboteur des hommes et des choses, était pressé de faire produire le nouvel outil. En hâte, il l'a pris tel quel et lancé dans l'espace... et dans le commerce. Les avides profiteurs furent immédiatement nombreux: les constructeurs d'abord, puis les barnums de champs d'aviation et les syndicats d'hôteliers.

Puis les journaux. Chacun d'eux voulut son circuit, comme une impératrice voulut, dit-on, sa guerre. Pour les traités de publicité et pour les forts tirages, tendez vos ailes et faites ronfler les moteurs.